

Résonance, novembre 2022

Dossier)

L'avenir du funéraire s'écrit maintenant !

Sous le haut patronage de M. le Sénateur Jean-Pierre Sœur et sur initiative du magazine Résonance Funéraire, l'ensemble des professionnels du funéraire s'est réuni au Sénat le 12 septembre 2022 pour débattre autour des enseignements de la loi 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire, mettant fin au monopole communal en matière d'organisation des obsèques, un texte complété notamment par la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 visant à aligner le régime des urnes sur celui des cercueils, mais aussi à accompagner l'essor de la crémation – simplifiant les règles de droit – en assurant le respect du défunt après la crémation (y compris ses choix) et en encadrant la destination des cendres. Une journée riche d'enseignements qui appelle d'un avis général une réflexion nouvelle... celle de l'avenir.



Quels moyens mettre en œuvre pour la compréhension et l'assimilation d'une réglementation funéraire plus accessible aux collectivités locales...

Sur quels critères doit-on s'appuyer pour définir cette situation sur le plan réglementaire afin d'assurer l'égalité de tous quant à l'accès à ce dispositif ?

Professionnels du funéraire, haute fonction publique territoriale, universitaires, juristes, médiateurs, chercheurs, monde associatif, l'univers du funéraire est un domaine d'expertise réglementaire que sociologique, évoluant en fonction des exigences multiples et autres attentes de la population. La journée du 12 septembre 2022 fut intense et ponctuée d'interventions remarquées, toutefois, le temps manquant pour explorer un vaste champ d'intérêt général, celui de l'avenir.

C'est pourquoi Résonance Funéraire vous propose dès à présent d'apporter votre pierre à l'édifice par votre contribution rédactionnelle, réponses aux questions qui n'ont pu être traitées au cours de cette journée. Parmi les questions non exhaustives ci-dessous, nous vous remercions par avance de retenir celles qui vous impactent directement et de nous transmettre votre apport, voire d'enrichir par d'autres points ou questions qui vous sembleraient pertinents.

Il ne s'agit pas de rédaction d'un mémoire, mais de recueillir vos avis sous forme synthétique afin que nous en publions les grandes lignes dans un prochain numéro de Résonance.

... recueillir vos avis sous forme synthétique afin que nous en publions les grandes lignes dans un prochain numéro de Résonance.

De toute évidence, et après de nombreuses demandes en ce sens, nous aurons l'occasion de revenir très prochainement vers vous pour la tenue d'un symposium national du funéraire, portant également sur son avenir, une rencontre professionnelle qui comblera vos souhaits, nous en sommes persuadés.

1. La formation, l'information

11 - Le renforcement de la formation funéraire, au même titre qu'une formation des formateurs, sont des passages obligés pour constituer l'avenir de la profession. Quel cadre donner ?

12 - Le cahier des charges est-il en adéquation avec les exigences de la profession, notamment le champ des compétences élargies, les attentes des popula-